

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Etaient présents : Isabelle AUBRIS, CHARTIER Didier, DUGARD Michel, DUGUEY Bruno, DUGUEY Céline GALLARD Cyrille, GRANDCOLLOT Thomas, HOSTE Éric, LE SECQ Jérôme, DESBOIS Yoann, VAN LAËYS Amandine, DELARUE Charlotte,

Etaient absents excusés : BISSON Dominique, ANDRE Jacques (a donné pouvoir à Bruno DUGUEY), DEVAUX Médéric,

Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrage exprimés : 13

Date de convocation : 30 mars 2022

Date d'affichage : 30 mars 2022

Ordre du jour :

*approbation du compte rendu du 03/02/2022

*Délibérations :

- Approbation du Compte de gestion 2021
- Vote du CA 2021
- Affectation de résultats
- Approbation de la convention avec le SIVOM DES4 VENTS pour les frais de fonctionnement
- Vote des subventions de fonctionnement aux autres organismes à l'article 6574
- Vote des taux des taxes directes locales
- Vote du BP 2022
- Demande de la DETR pour les travaux d'accessibilité des allées du cimetière
- Compte rendu des commissions
- Organisation du bureau de vote pour les élections
- Questions diverses

Monsieur Cyrille GALLARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, Monsieur le maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'adhésion de Bayeux intercom au SDEC-ENERGIE. Le conseil accepte à l'unanimité. Le compte rendu du 03 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 : DELIBERATION N°02-2022

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : DELIBERATION N° 3-2022

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil municipal siège alors sous la présidence de Michel DUGARD,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés :	125 653,25
. dépenses de l'exercice :	212 150,62
. recettes de l'exercice :	275 273,56
. résultat de l'exercice :	63 122,94
. résultat de clôture 2021 :	188 776,19

Section d'investissement

. résultat de clôture 2020 :	-18 826,89
. dépenses de l'exercice :	120 705,05
. recettes de l'exercice :	85 704,37
. résultat de l'exercice :	-35 000,68
. résultat de clôture 2021 :	-53 827,57

Restes à réaliser

. en dépenses d'investissement :	4 311,00
. en recettes d'investissement :	15 640,00
. Solde	11 329,00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

3. AFFECTATION DE RESULTAT : DELIBERATION N°04-2022

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

. un résultat de clôture de l'exercice :	2020 125 653,25
. un résultat positif pour l'exercice 2021 :	63 122,94
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2021 :	188 776,19

En section d'investissement :

. un résultat de clôture de l'exercice 2021 :	-53 827,57
. un solde des restes à réaliser 2021 :	11 329,00
. soit un besoin de financement de	42 498,57

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2022

. au compte 1068 (recettes) 42 498,57

En section de fonctionnement de l'exercice 2022

. le solde au compte 002 (Résultat reporté) : 146 277,62

Adoptée à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

4. APPROBATION DE LA CONVENTION POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SIVOM DES 4 VENTS : DELIBERATION N°09-2022

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que :

- Les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I) d' Epaney, Perrières, Olendon et Sassy ont la compétence scolaire

-Que ces communes sont membres du SIVOM DES 4 VENTS en charge de l'organisation de la cantine, de la garderie et du transport scolaire.

-que chaque commune prend en charge les frais de fonctionnement d'une classe pour le budget général et les frais de fonctionnement du transport scolaire

-Que le SIVOM DES 4 VENTS participe aux frais de fonctionnement des autres bâtiments scolaires supplémentaires notamment, les deux autres classes de l'école d'Epaney

Mr le maire informe le conseil municipal qu'une convention qui précise les conditions et le montant de participation de fonctionnement du budget général et du transport scolaire doit être signée entre le SIVOM DES 4 VENTS et la commune d'Epaney. Le montant de remboursement de ces frais est fixé chaque année lors du vote du Budget Primitif du SIVOM DES 4 VENTS.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. VOTE DU BP 2022 : DELIBERATION N°05-2022

Monsieur Le Maire de la commune d'EPANEY donne lecture du Budget Primitif 2022.

Il s'équilibre de la façon suivante :

-En fonctionnement 406 843.62 €

-En investissement 199 298.57 €

Le virement à la section d'investissement est de 65 200 €

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention de fonctionnement (article 6574). Le conseil à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer aux organismes suivants les montants de subvention suivants :

-course des 4 vents :	150 €
-Coopérative scolaire d'EPANEY :	320 €
-Bibliothèque d'EPANEY « AU PLAISIR DE LIRE » :	1080 €
-Ligue contre le cancer :	40 €
-Comité JUNO :	20 €
-MFR BALLEROY :	20 €
-MFR LA BAGOTIERE :	20 €
-Lycée Arcisse de Caumont :	20 €
-APAEI des pays d'Auge et de Falaise :	40 €
-Association fleurissement et patrimoine d'EPANEY :	1 200 €
-ADMR de MORTEAUX-COULIBOEUF :	210 €

Le Budget communal 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents

6. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES : DELIBERATION N°06-2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021, soit :

- Foncier bâti = 45.57 %
- Foncier non bâti = 36.81 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit ATTENDU
Taxe Foncière Bâti	190 900	45.57 %	86 993
Taxe Foncière Non Bâti	61 000	36.81 %	22 454
Total			109 7

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

7. TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU CIMETIERE : DELIBERATION N°07-2022

6.1 DEMANDE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

6.2 DEMANDE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le Maire de la commune d'EPANEY rappelle qu'un agenda qui porte sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) a été déposé. Les travaux prévus en 2022 concernent l'accessibilité du cimetière. Dans cette perspective, des devis ont été demandés auprès de fournisseurs. Il apparaît que la dépense globale à prévoir s'élève à 24 358 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **approuve** la nécessité de réaliser les travaux d'accessibilité du cimetière
- **Sollicite** de l'état, une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et la Datation de Soutien à l'Investissement Local, concernant les travaux précités.
- **Décide** de financer cet investissement au moyen de crédits provenant de fonds libres (budget 2022)
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette opération ;

7. Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE : DELIBERATION N°08-2022

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la Communauté de communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE

8. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

8.1 COMMISSION TRAVAUX DU 04/03/2022

Travaux 2022 à inscrire au budget 2022 :

- Effacements des réseaux rue de la queue de renard et sente saint martin : Les travaux ont débuté, le cout de la part communale est de 68698 euros auquel il faut déduire l'APCR 2021 pour 20 000 euros
- Isolation de la salle de réunion : Nous pouvons demander des devis pour faire la demande APCR « énergétique » (une estimation de 25000 euros était prévue). Les critères ont évolué mais les tarifs également, prévoir 30000 au budget
- Mise en accessibilités du cimetière : l'estimation a été réactualisée à 29300 euros et suffit pour demander l'APCR.
- Réfection de la peinture du terrain de tennis (devis initiale 4200 euros)
- Atelier municipal : au vu des tarifs, il sera préférable de demander des devis séparés, peut-être

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

un bâtiment en kit et une entreprise pour le montage et la maçonnerie. La commission propose d'inscrire 40 000 euros.

- Autres dépenses à inscrire : les panneaux pour les réserves incendies,

8.2 COMMISSION COMMUNICATION du 24/02/2022

- Carte de la commune :

Présentation du devis de ITS Falaise pour un poster à afficher dans la salle de réunion : la commission choisit une affiche (1,43x1m) avec lamination de protection pour 60€ HT, soit 72€ TTC. Pour la carte extérieure, un devis est en attente (modèle ressemblant au panneau de randonnées de la salle des fêtes)

- Organisation du tri des déchets au cimetière.

La commission souhaite créer un espace tri des déchets au cimetière avec 4 parties distinctes : les déchets verts, les déchets ménagers, les déchets recyclables et un espace de récupération.

Ce projet se fera lors des travaux d'accessibilité du cimetière. La commission estime ce projet à 1000€.

- Défibrillateur :

Réponse du groupement d'achat de la CDC : le prix unitaire avec pose et formation est de 971,50€ HT et maintenance annuelle de 60€ HT.

Proposition de formation aux premiers secours pour les habitants. Le devis est de 250 € pour 15 participants pour une formation de 3h (formation faite par la protection civile aux gestes qui sauvent). Ce tarif est une base de travail. La commission va chercher les possibilités de financement extérieur (ex : assurance...). Il est envisagé de faire 2 sessions de formation en 2022

8.3 COMMISSION CIMETIERE

Des panneaux à opposer devant les sépultures réputées en étant d'abandon suite à la procédure de relevée administrative ont été achetés. Ils indiquent que ces concessions peuvent être reprises.

9. QUESTIONS DIVERSES :

- Rencontre des habitants le 13 mai en « remplacement » de la cérémonie des vœux 2021 qui n'a pu être organisée au vu du contexte sanitaire toujours incertain à ce moment.
- Repas des anciens le 20 novembre 2022

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 05 avril 2022

Délibérations : N°02-2022, N°03-2022, N°04-2022, N°05-2022, N°06-2022, N°07-2022, N°08-2022,

Le Maire, Bruno DUGUEY	
ANDRE Jacques	Absent excusé (a donné pouvoir)
AUBRIS Isabelle	
BISSON Dominique	Absent excusé
CHARTIER Didier	
DELARUE Charlotte	
DESBOIS Yohann	
DEVAUX Médéric	Absent excusé
DUGARD Michel	
DUGUEY Céline	
GALLARD Cyrille	
GRANDCOLLOT Thomas	
HOSTE Éric	
LE SECQ Jérôme	
VAN LAEYS Amandine	